



Info_254_ED_2012-13
8 juillet 2013

La majorité des 175 lauréats du concours d'aide à la Création d'Entreprises Innovantes 2013 vient de la recherche publique

Dépêche AEF 185071 du 04-07-2013

175 lauréats ont été sélectionnés lors de la quinzième édition du concours national d'aide à la création d'entreprises et de technologies innovantes, dont la remise des prix s'est déroulée dans les locaux du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, mardi 2 juillet 2013. 120 lauréats de la catégorie « en émergence » et 55 lauréats de la catégorie « création-développement » sont retenus par le jury (1). Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a tenu à souligner « la part grandissante des projets issus de la recherche publique ». « Ils représentaient seulement 28 % des projets en 2000. Depuis 2007, ils sont majoritaires et constituent aujourd'hui 61 % des projets, illustrant l'apport de la recherche pour l'innovation et l'emploi », se félicite-t-elle

Le quinzième concours national d'aide à la création d'entreprises et de technologies innovantes, financé à 85 % par le MESR en partenariat avec Oséo (devenu Bpifrance) récompense cette année 175 lauréats contre 62 lauréats l'année dernière, 149 en 2011 et 174 en 2010

Proportion de femmes lauréates plus élevée que la moyenne

Cette année, 120 lauréats sont retenus au titre de la catégorie « création-développement » qui concerne des projets pour lesquels la création d'entreprise peut être envisagée à court terme. Il est précisé que « la phase preuve du concept doit être déjà réalisée et devient un critère essentiel dans l'évaluation des projets de cette catégorie ». L'entreprise créée reçoit une subvention d'un montant pouvant atteindre jusqu'à 450 000 €. En outre, 55 lauréats sont distingués au titre de la catégorie « en émergence », qui récompense des projets qui nécessitent encore une phase de maturation et de validation technique, économique et juridique. Ces lauréats reçoivent à titre personnel une subvention allant jusqu'à 45 000 € pour financer les études préalables à la création d'une entreprise.

Depuis le lancement du concours il y a quinze ans, « ce sont près de 1 500 entreprises de technologies innovantes qui ont été créées par plus de 2 700 lauréats, avec un taux de survie de 70 % », chiffre le ministère. En outre, le MESR fait remarquer qu'en 2013, « la proportion de femmes lauréates du concours est plus élevée que la moyenne, 23 des 175 lauréats sont des lauréates, soit 13,1 % contre 10,6 % depuis 1999 ».

Accompagnement et formation des lauréats

Selon le ministère, les résultats du concours montrent que le « niveau de formation des lauréats est élevé avec une très forte majorité de docteurs, qui représentent la moitié des lauréats et une part importante d'ingénieurs (22 %) ». Par ailleurs, « 59 % des lauréats ont été accompagnés par un incubateur public, signe d'une synergie entre acteurs situés en amont de la création d'entreprise et le concours » estime le ministère. De plus, « l'année 2013 confirme une tendance à l'équilibre entre les deux domaines prédominant, le secteur 'pharmacie, sciences du vivant et biotechnologies' avec 34 % et le secteur de l'informatique avec 32 % », met en avant le ministère.

En outre, le ministère insiste sur sa volonté « d'accompagner et de former les lauréats ». Pour ce faire, un partenariat a été contractualisé avec l'EM Lyon, via sa fondation, qui organise une formation à la gestion et au développement international des créations d'entreprises innovantes. Ainsi, l'accord entre le ministère et l'EM Lyon « permet de proposer à une sélection de lauréats de la catégorie 'création-développement' particulièrement motivés maîtrisant l'usage de l'anglais et dont les projets présentent une dimension internationale, deux formations d'une semaine, une à Lyon et une à l'étranger ».

(1) Le jury national du concours 2013 est présidé par Martha Crawford Heitzmann, directrice R&D et innovation du groupe Areva. Gilles Copin, professeur d'entrepreneuriat et responsable des programmes gestion de l'innovation, EM Lyon a en assuré la vice-présidence